

Réunion du 18 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 70

Nombre de votants : 81

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU (Pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Hélène BOURDEU, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Emilie DARSAUT (Pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Jacques SENSEBÉ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 6 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES COMMUNES

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Par délibération du 26 septembre 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de lancer l'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) en s'appuyant sur les enseignements du bilan du PLH 2016-2022.

Le PLH fixe pour les six prochaines années les objectifs, les principes et le programme d'actions opérationnel visant à répondre aux besoins en logements du territoire. Suite à un riche travail partenarial, le choix s'est porté sur la définition d'une feuille de route ambitieuse, à la hauteur des perspectives et dynamiques économiques d'envergure en cours ainsi que des attentes fortes des habitants.

Par délibération du 17 juin 2024, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé, à l'unanimité, le projet de PLH 2024-2029.

Selon la procédure de validation administrative telle que prévue par les articles R302-8 à R302-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, Lacq-Orthez a transmis l'ensemble des documents composant le PLH aux 60 communes par courrier électronique le 22 août dernier. Les communes ont eu deux mois pour émettre un avis, notamment sur les moyens relevant de leurs compétences respectives à mettre en place dans le cadre du PLH. Faute de réponse dans ce délai de deux mois, leur avis est réputé favorable.

Au terme du délai de consultation, 35 communes ont transmis leur délibération, 33 d'entre elles donnant un avis favorable sur le projet de PLH dont l'une émettant des remarques ; deux communes donnant un avis défavorable : Saint-Médard précisant que « les communes devraient pouvoir décider des terrains à bâtir et des types d'habitation » et Lacommande indiquant « Le village de Lacommande est soumis aux contraintes des ABF : le conseil municipal considère que l'habitat densifié ne correspond pas à la configuration de leur cœur de bourg ». La liste des communes est annexée à la présente délibération.

La communauté de communes de Lacq-Orthez prend acte de ces avis qui néanmoins ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs et le programme d'actions travaillés depuis de nombreux mois avec l'ensemble des communes et des acteurs de l'habitat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de confirmer**, suite à l'avis des communes, le projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté en conseil communautaire le 17 juin 2024 comprenant le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions, les objectifs territorialisés. L'ensemble des documents sont annexés à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à transmettre le projet de PLH à Monsieur le Préfet de Département pour avis puis transmission au Préfet de Région en vue du passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) programmé le 19 décembre prochain. Si l'avis de l'Etat est favorable, le Conseil communautaire sera amené à valider le PLH lors de la séance du 20 janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT